

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de COULOUNIEIX-CHAMIER

Département de la Dordogne

ARRETE MUNICIPAL n° 2025/86

**RALENTISSEMENT DE LA CIRCULATION
En bas de l'Allée des Vergers
De 07h à 21h**

Le Maire de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre 1-8ème partie signalisation temporaire,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement de Voirie Communale de COULOUNIEIX-CHAMIER approuvé par délibération du conseil municipal le 15 décembre 2021,

Vu la demande formulée par le Service Animation Familiales pour l'organisation de la Journée Verte en Famille le samedi 14 juin 2025,

Considérant qu'il convient de prendre certaines mesures afin d'assurer la sécurité publique pour effectuer La Journée Verte en Famille, en cette commune,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le samedi 14 juin 2025, la circulation sera ralentie et perturbée le temps de la manifestation **de 07h à 21h** en bas de l'Allée des Vergers.

ARTICLE 2 : Ces mesures ne s'appliquent pas aux véhicules de défense contre l'incendie, aux véhicules de Polices, aux Ambulances.

ARTICLE 3 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux concernés.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERES.

Sont destinataires d'une ampliation pour information :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines
- Monsieur le Directeur Départemental des Services des Incendies et Secours

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERES,
Le 19 mars 2025

Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

